



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 34491

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insuffisance des moyens publics consacrés à l'action en faveur de la réinsertion des personnes prostituées. Si, de 1995 à 1999, les crédits affectés aux structures chargées de l'insertion des personnes prostituées sont passés de 25,3 millions de francs à 28,3 millions de francs, le nombre de départements concernés par ces actions passait de 18 à 35. Il y a donc eu un redéploiement puisque l'extension géographique a été très supérieure à l'évolution budgétaire. Pour autant, 60 départements ne perçoivent aucune aide à ce jour. Elle lui demande donc comment elle entend pallier ce déficit, notamment dans le cadre de la prochaine loi de finances.

Texte de la réponse

La question posée par l'honorable parlementaire a retenu toute l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. La prostitution est une atteinte aux droits fondamentaux de la personne, à sa dignité et à son intégrité. Aussi, le gouvernement français réaffirme son engagement, au niveau national comme au niveau international, contre la traite des êtres humains et toutes les formes d'exploitation de la prostitution. Depuis plusieurs années, de nombreuses initiatives dans les départements ont été initiées par les associations spécialisées en lien étroit avec les services de l'Etat et les collectivités locales. Elles devront encore s'amplifier durant les années à venir. L'effort financier particulier produit, les cinq dernières années, en direction des associations qui interviennent en faveur de la prévention de la prostitution et de l'accompagnement et de la réinsertion des personnes prostituées sera pourusivi en 2000. Ainsi, des dispositions en direction des structures oeuvrant auprès des personnes prostituées seront prises afin qu'elles puissent renforcer leurs interventions sur le terrain. En outre, un travail partenarial avec les associations nationales concernées sera entrepris en 2000 dans l'objectif de développer dans un nombre plus important de départements, d'une part, des interventions de sensibilisation auprès du grand public et, d'autre part, des actions de formation auprès d'intervenants sociaux et éducatifs plus spécifiquement en contact avec des populations jeunes et fragilisées.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34491

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5318

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1165